

nier, l'*Osservatore romano* a publié le communiqué suivant :

« Le conflit relatif à la rédaction des bulles épiscopales, conflit soulevé par le gouvernement français, et dont la presse italienne et étrangère s'est occupée souvent avec peu de précision, a eu une solution favorable.

« Dans les bulles épiscopales pour la France, on lit de temps immémorial la phrase suivante. (Suit le texte de la bulle). Le gouvernement français demandait que le dernier *Nobis* fût supprimé, et tel est le conflit du *Nobis nominavit*.

« Le Saint-Siège a démontré la légitimité du *Nobis* qui indique que la nomination présidentielle est, non pas une création d'évêque, mais une simple désignation de personne au Pontife romain. Le Saint-Siège a ajouté, dès le début du conflit, que, ne faisant pas de la chose une question de mots, il n'excluait pas l'examen d'une solution qui laisserait intacte la doctrine canonique et dogmatique susdite sur la nature de la nomination présidentielle.

« Après un long échange d'idées, le gouvernement français a accepté une solution que le Saint-Siège avait proposée de sa propre initiative et qui, sans nullement blesser le privilège de nomination concédé au gouvernement en vertu du Concordat, conserve intacte et assure pour l'avenir l'expression de la doctrine canonique et dogmatique sus-indiquée ».

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus à la *Revue*

La Prophétie de Malachie. — Par l'abbé G. Bourassa, LL. D. — Québec, S.-A. Demers, éditeur.